

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 18/03/2025

Date d'affichage : 03/04/2025

L'an deux mil vingt cinq, le premier avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY.

Étaient absents non excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

OBJET : Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire : Approbation de la phase Avant-Projet Sommaire (A.P.S)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n° du 14 janvier 2025 missionnant en tant que maître d'œuvre la société ARCHI NORMANDIE,

Considérant que l'Avant-Projet Sommaire (APS) est jugé conforme aux attentes de la Commune ;

Après présentation du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 18 Voix Pour) :

- approuve l'avant-projet sommaire pour la rénovation énergétique du groupe scolaire pour un montant prévisionnel de 2 032 400 € H.T (options incluses)
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 03/04/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Didier LANGEARD.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

